



# SYNTHÈSE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2024



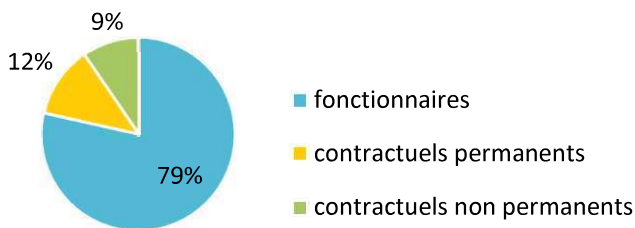
## MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2024. Elle a été réalisée via l'application [www.bs.donnees-sociales](http://www.bs.donnees-sociales) des Centres de Gestion par extraction des données 2024 transmises en 2025 par la collectivité au Centre de Gestion de l'Hérault.

### Effectifs

➔ **3 074 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2024**

- > 2 415 fonctionnaires
- > 370 contractuels permanents
- > 289 contractuels non permanents



➔ **14 % des contractuels permanents en CDI**

➔ **7 agents sur emploi fonctionnel dans la collectivité dont 3 contractuels**

➔ **Précisions emplois non permanents**

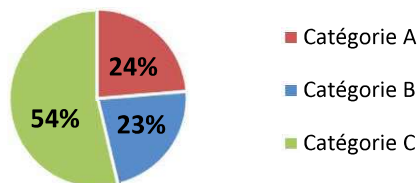
- ⇒ Aucun contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 34 % des contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels
- ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2024 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

### Caractéristiques des agents permanents

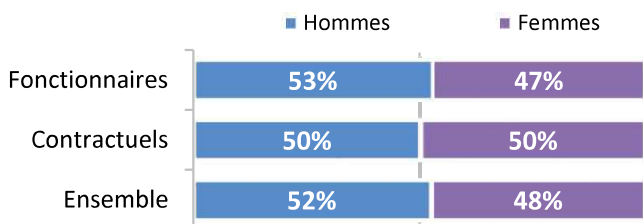
➔ **Répartition par filière et par statut**

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	34%	39%	35%
Technique	47%	41%	46%
Culturelle	13%	15%	13%
Sportive	3%	2%	3%
Médico-sociale	0%	2%	1%
Police	1%		1%
Incendie			
Animation	1%		1%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

➔ **Répartition des agents par catégorie**



➔ **Répartition par genre et par statut**

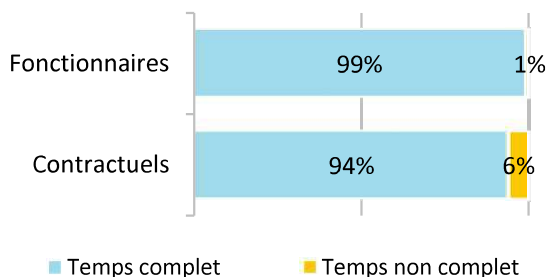


➔ **Les principaux cadres d'emplois**

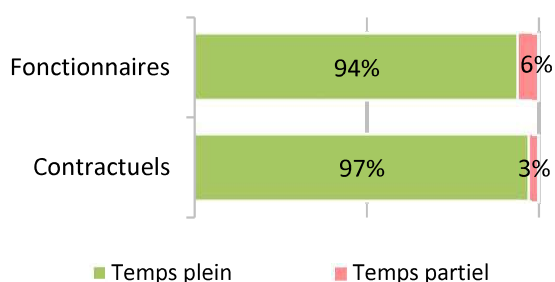
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	24%
Adjoints administratifs	18%
Attachés	11%
Techniciens	9%
Ingénieurs	8%

## Temps de travail des agents permanents

### ➔ Répartition des agents à temps complet ou non complet



### ➔ Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



### ➔ Les 3 filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Animation	41%	
Culturelle	5%	37%
Police	3%	

### ➔ Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

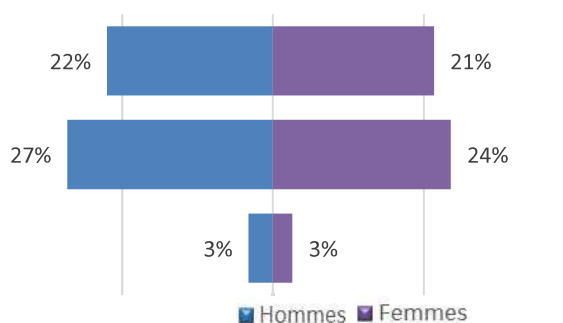
2% des hommes à temps partiel  
10% des femmes à temps partiel

## Pyramide des âges

### ➔ En moyenne, les agents de la collectivité ont 47 ans

Âge moyen* des agents permanents		
Fonctionnaires	48,32	de 50 ans et +
Contractuels permanents	39,19	
<b>Ensemble des permanents</b>	<b>47,11</b>	de 30 à 49 ans
Âge moyen* des agents non permanents		
Contractuels non permanents	31,74	de - de 30 ans

Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



\* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

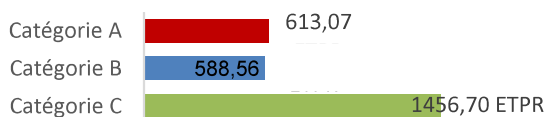
## Équivalent temps plein rémunéré

### ➔ 2 870,08 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2024

- > 2 312,64 fonctionnaires
- > 345,69 contractuels permanents
- > 211,75 contractuels non permanents

5 223 546 heures travaillées rémunérées en 2024

#### Répartition des ETPR permanents par catégorie



## Positions particulières

- > 4 agents mis à disposition dans la collectivité
- > 10 agents mis à disposition dans une autre structure
- > 7 agents en congés parental
- > 91 agents en disponibilité

- > 78 agents détachés dans la collectivité et originaires d'une autre structure
- > 4 agents détachés au sein de la collectivité
- > 66 agents détachés dans une autre structure
- > 21 agents dans d'autres situations (disponibilité d'office, congés spécial et hors cadre)

## Mouvements

- ➔ En 2024, 269 arrivées d'agents permanents et 227 départs

26 contractuels permanents nommés stagiaires

### Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2023 1	Effectif physique au 31/12/2024
2 738 agents	2 785 agents

<sup>1</sup> cf. page 7

### Variation des effectifs\*

entre le 1er janvier et le 31 décembre 2024

Fonctionnaires	↗	0,7%
Contractuels	↗	9,1%
<b>Ensemble</b>	↗	<b>1,7%</b>

- ➔ Principales causes de départ d'agents permanents

Départ à la retraite	26%
Mutation	22%
Fin de contrats remplaçants	19%
Mise en disponibilité	14%
Démission	5%

- ➔ Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Arrivées de contractuels	28%
Voie de mutation	27%
Remplacements (contractuels)	13%
Voie de détachement	12%
Recrutement direct	10%

\* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2024 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023)

## Évolution professionnelle

- ➔ 29 bénéficiaires d'une promotion interne sans examen professionnel dont 16 n'ayant pas été nommé(s)

dont 46% des nominations concernent des femmes

- ➔ 28 lauréats d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité dont 5 n'ayant pas été nommés

dont 57% des nominations concernent des femmes

- ➔ 1095 avancements d'échelon et 169 avancements de grade

- ➔ 39 lauréats d'un examen professionnel dont 6 n'ayant pas été nommé(s)

dont 17% des nominations concernent des femmes

- ➔ 80 agents ont bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

dont 61,6 % femmes

dont 65,7 % de catégorie C

## Sanctions disciplinaires

- ➔ 11 sanctions disciplinaires prononcées en 2024

### Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2024

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 <sup>er</sup> groupe	8	1
Sanctions 2 <sup>ème</sup> groupe	0	0
Sanctions 3 <sup>ème</sup> groupe	0	1
Sanctions 4 <sup>ème</sup> groupe	1	0

Aucune sanction prononcée à l'encontre de fonctionnaires stagiaires

Aucune sanction prononcée à l'encontre d'agents contractuels

- ➔ Principaux motifs des sanctions prononcées (fonctionnaires et contractuels en 2024)

Qualité de service (manquement aux sujétions du service, négligence, désobéissance hiérarchique, absence irrégulière, abandon de poste)	27%
Incorrections, violences, insultes, harcèlement moral	27%
Probité, intégrité (détournement, conservation de fonds, malversation, vol, dégradation, dettes, chèque sans provision)	18%

## Budget et rémunérations

### ➔ Les charges de personnel représentent 24,61 % des dépenses de fonctionnement

<b>Budget de fonctionnement*</b>	<b>640 206 687 €</b>	<b>Charges de personnel*</b>	<b>157 558 499 €</b>	➔	<b>Soit 24,61 % des dépenses de fonctionnement</b>
----------------------------------	----------------------	------------------------------	----------------------	---	--

\* Montant global

<b>Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :</b>	<b>102 065 730 €</b>	<b>Rémunérations des agents sur emploi non permanent :</b>	<b>6 619 554 €</b>
Primes et indemnités versées :	29 507 932 €		
IFSE :	18 442 676 €		
CIA :	7 107 536 €		
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	1 543 577 €		
Nouvelle Bonification Indiciaire :	627 688 €		
Supplément familial de traitement :	714 932 €		
Complément de traitement indiciaire (CTI)	0 €		

### ➔ Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	53 248 €	43 999 €	36 576 €	31 180 €	31 365 €	27 631 €
Technique	59 305 €	46 594 €	40 443 €	36 188 €	32 857 €	29 310 €
Culturelle	69 693 €	44 834 €	39 686 €	35 274 €	30 172 €	27 429 €
Sportive	47 516 €		36 959 €	30 845 €		
Médico-sociale	43 936 €	49 104 €				
Police					38 076 €	
Incendie						
Animation			36 233 €		28 717 €	
<b>Toutes filières</b>	<b>57 284 €</b>	<b>45 272 €</b>	<b>38 884 €</b>	<b>34 006 €</b>	<b>32 190 €</b>	<b>28 274 €</b>

\*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

### ➔ La part des primes et indemnités sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 28,91 %

#### Part des primes et indemnités sur les rémunérations :

<b>Fonctionnaires</b>	<b>28,42%</b>
<b>Contractuels sur emplois permanents</b>	<b>32,18%</b>
<b>Ensemble</b>	<b>28,91%</b>

➔ Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels ainsi que le CIA

➔ 57682,49 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2024

➔ 56,57 heures complémentaires réalisées et rémunérées en 2024

➔ La collectivité a adhéré au régime général d'assurance chômage pour l'assurance chômage de ses agents contractuels

### ➔ IFSE et CIA selon la catégorie et le genre

Montant annuel moyen par ETPR	Fonctionnaires						Contractuels sur emploi permanents					
	Femmes			Hommes			Femmes			Hommes		
	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA
Catégorie A	12 777 €	2 648 €	17%	14 044 €	2 525 €	15%	10 377 €	2 705 €	21%	13 956 €	2 664 €	16%
Catégorie B	6 855 €	2 677 €	28%	7 663 €	2 715 €	26%	6 084 €	2 679 €	31%	6 831 €	2 542 €	27%
Catégorie C	4 348 €	2 723 €	39%	4 387 €	2 668 €	38%	3 479 €	2 782 €	44%	3 815 €	2 649 €	41%

\*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

Cette année, 15 allocataires ont bénéficié de l'indemnisation du chômage (anciens fonctionnaires)

## Absences

➔ En moyenne, 25,1 jours d'absence pour tout motif médical en 2024 par fonctionnaire

> En moyenne, 5,7 jours d'absence pour tout motif médical en 2024 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
<b>Taux d'absentéisme « compressible »</b> (maladies ordinaires et accidents de travail)	4,43%	1,26%	4,00%	0,71%
<b>Taux d'absentéisme médical</b> (toutes absences pour motif médical)	6,86%	1,55%	6,16%	0,71%
<b>Taux d'absentéisme global</b> (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	8,11%	3,43%	7,49%	1,00%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

➔ Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)

➔ 33,3 % des agents permanents ont eu au moins un jour de carence prélevé

## Accidents du travail

➔ 180 accidents du travail déclarés au total en 2024

> 5,9 accidents du travail pour 100 agents

> En moyenne, 69 jours d'absence consécutifs par accident du travail

## Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

**193 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent**

⇒ 3 travailleurs handicapés recrutés sur emploi non permanent

⇒ 92 % sont fonctionnaires\*

⇒ 72 % sont en catégorie C\*

⇒ 37 054 € de dépenses réalisées couvrant partiellement l'obligation d'emploi

## Prévention et risques professionnels

➔ **ASSISTANTS DE PRÉVENTION**

75 assistants de prévention désignés dans la collectivité

➔ **FORMATION**

777 jours de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

Coût total des formations : 131 638 €

Coût par jour de formation : 169 €

➔ **DÉPENSES**

La collectivité a effectué des dépenses en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail

Total des dépenses : 465 748 €

➔ **DOCUMENT DE PRÉVENTION**

La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

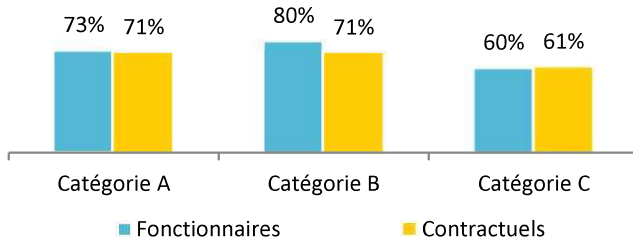
Dernière mise à jour : 2024

## Formation

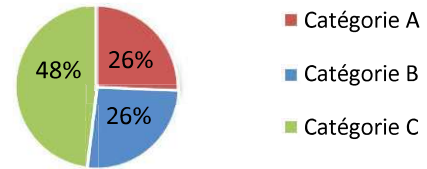
➔ En 2024, 67,3% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

➔ 6 805 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2024

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2024



Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



➔ 1 238 197 € ont été consacrés à la formation en 2024

Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 2,4 jours par agent

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	67 %
Coût de la formation des apprentis	8 %
Frais de déplacement	2 %
Autres organismes	23 %

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	57%
Autres organismes	22%
Interne à la collectivité	21%

## Action sociale et protection sociale complémentaire

➔ La collectivité participe financièrement à la complémentaire santé

➔ L'action sociale de la collectivité

Montants annuels	Santé
Montant global des participations	188 331 €
Montant moyen par bénéficiaire	138 €

- Prestations servies directement par la collectivité
- Prestations servies par l'intermédiaire d'un organisme à but non lucratif ou d'une association locale

## Relations sociales

➔ Jours de grève

312 jours de grève recensés en 2024

➔ Comité Social Territorial

9 réunions en 2024 dans la collectivité  
2 réunions de la F3SCT

➔ Commissions Administratives Paritaires

5 réunions en 2024 dans la collectivité

## Précisions méthodologiques

### ➔ 1 Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2023

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2024

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2024

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2023

+ Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2023

### ➔ 2 Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2024} \times 365} \times 100$$

*Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie*

#### Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

### 3 « groupes d'absences »

<b>1. Absences compressibles :</b> Maladie ordinaire et accidents du travail	<b>2. Absences médicales :</b> Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle	<b>3. Absences Globales :</b> Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*
---	--	--

*\* Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.*

➔ En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

## Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2024. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2024 transmis en 2025 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : septembre 2025

Version 1